Fapt la cgt
pour le droit à la communication

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT

*Montreuil, le 10 Mars 2021*

**COLIPOSTE**

# LA POSTE OBLIGEE D'ALLER EN CASSATION !!

**Condamnée par le tribunal correctionnel de Nanterre en 2019, condamnée par la Cour d'Appel de Versailles en 2020, La Poste se pourvoie en cassation afin de défendre son modèle économique et sociale.**

**Ni les juges, ni les procureurs de ces deux juridictions pénales n'ont donné foi aux arguments des avocats de la SA La Poste quant à son recours à la sous-traitance à Coliposte devenue Colissimo.**

***Cette année fera 9 ans qu'un livreur de colis d'une société sous-traitante de Coliposte est décédé pendant une livraison.***

***Nous ne pouvons pas oublier que Seydou Bagaga, sans contrat de travail au moment de l'accident, a perdu la vie pour un colis.***

***Après 5 ans d'une enquête laborieuse, la justice a estimé que La Poste devait rendre des comptes pour ce décès tragique et sa politique en matière d'emploi pour son activité de livraison des colis.***

## *La Poste recours à de la fausse sous-traitance pour son activité livraison des colis*

La CGT FAPT le dit depuis très longtemps, la justice l'a confirmée. La Cour d'Appel a relevé que l'existence d'un contrat de sous-traitance conforme aux dispositions légales n'exclut pas la fausse sous-traitance ni le prêt de main-d'œuvre illicite et le marchandage.

Les salariés de ces entreprises, n'apportent aucun savoir-faire spécifique, aucune qualification particulière et n'ont pas une vraie autonomie. Ils font le même travail que les postiers. Plusieurs inspecteurs du travail ont établi dans des procès-verbaux et bien après ce drame humain, un lien de subordination avec La Poste ainsi qu'une dépendance économique.

La Poste a eu beau renommer les sous-traitants en prestataire, cela n'a rien changé :

- Par le recours massif à ces entreprises privées et leurs salariés, notamment en Ile de France, Colissimo poursuit la même politique de coût du colis livré le plus bas, de mise en concurrence des salariés et de dumping social.

Avec la création de trois agences automatisées, (Garonor, Poissy, Wissous) pouvant traiter 30 à 40.000 colis jour, Colissimo accentue son emprise sur la livraison au détriment des facteurs du courrier.

Nos collègues voient ainsi une partie de leur travail captée et livrée aux sous-traitants auxquels est donnée la quasi-majorité des flux repris aux bureaux de banlieue.

Les postiers à Colissimo sont ainsi écartés sciemment des tournées de livraison aux particuliers pour être cantonnés à la livraison des instances et des points relais. Une façon détournée de privatiser la livraison des colis.

## *Ensemble défendons l'emploi postier*

Les 2 jugements valident la démarche de la CGT FAPT dans sa lutte contre la précarité à la Poste comme dans ses filiales et la précarisation de nos métiers. Le champ des activités historiques des postiers se réduit dangereusement. Le volume courrier diminue et la livraison des colis est livrée clé en mains à des entreprises privées en situation de monopole et qui travaillent dans nos locaux.

C'est un constat inquiétant fait par la CGT dans les services où nous observons un recours de plus en plus fréquent et en nombre à des intérimaires, qui parfois sont plus nombreux que les postiers, dans une brigade.

***Cette situation plus qu'inquiétante ne peut plus durer. Nous devons nous réapproprier les emplois ainsi que le travail, son contenu et sa finalité seuls garants de nos conditions de travail.***

***La bataille contre la précarité et le dumping passe par l'intégration en CDI de tous les sous-traitants, intérims et précaires.***

**Bulletin de contact et de syndicalisation CGT**

**Nom** ..... **Prénom** .....

**Adresse** .....

.....

**Code Postal** ..... **Ville** .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

**Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT** • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr